

Kinshasa, le 13 janvier 2005

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Ce mercredi 13 janvier 2005, à l'initiative du Président de la République, il s'est tenu, au Palais de la Nation, une réunion regroupant les Vices-Présidents de la République, les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, ainsi que les membres du Bureau de la Commission Electorale indépendante.

Cette réunion a permis non seulement de faire un large tour d'horizon de toutes les questions ayant trait à l'organisation des élections libres, démocratique et transparentes dans les détails constitutionnels, mais également de formaliser un cadre de concertation permanente approprié.

Le Président de la Commission Electorale Indépendante a fait état de l'avancement des travaux de la Commission notamment en ce qui concerne la formation, l'implantation de la Commission en provinces, l'éducation civique et électorale, l'établissement d'un calendrier et d'un cahier des charges relatifs à l'identification et l'enrôlement des électeurs.

Le Président de la CEI a également fait part au Chef de l'Etat et aux Institutions présentes des difficultés rencontrées par la Commission, en particulier, les contraintes logistiques et financières et les préalables juridiques qui influent sur l'ensemble du processus.

A la suite d'un échange de vues sur les questions liées à l'adoption du projet de Constitution, aux lois essentielles devant encore être adoptées telles que la loi référendaire et la loi électorale, ainsi qu'aux problèmes liés à la sécurité, il s'est dégagé la nécessité d'adopter une approche globale et intégrée de l'ensemble du processus référendaire et électoral.

Dans le souci de répondre aux préoccupations de l'ensemble de la population et aux exigences électorales, des mesures importantes ont été prises. Il s'agit de:

1. L'organisation d'un séminaire regroupant l'Assemblée Nationale, le Sénat, le Gouvernement, la Commission Electorale Indépendance, le CIAT, en vue de l'élaboration d'un calendrier réaliste des étages et des échéances du processus référendaire et électoral à soumettre aux deux Chambres du Parlement;
2. L'élargissement de la consultation initiée par le Sénat dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet de constitution aux composantes et entités ainsi qu'aux partis politiques;
3. La mise à disposition sur fonds propres par le Gouvernement de Transition des moyens financiers et logistiques nécessaires au fonctionnement de la CEI indépendamment des appuis financiers internationaux;
4. L'accélération des opérations visant à garantir la sécurité électorale à travers l'adoption d'un agenda clairement défini dans le domaine de l'armée et de la police;
5. Le renforcement de la communication avec la population de manière à tenir pleinement informée des différentes étapes du processus référendaire et électoral et de recueillir toutes ses suggestions constructives;

Afin de permettre un suivi effectif de l'ensemble de ces décisions, il a été adopté le principe d'une réunion mensuelle d'évaluation.

Sous l'impulsion du Président de la République, toutes les Institutions de la Transition ont été invitées à redoubler d'efforts en vue de mener à bien le processus référendaire et électoral.

Fait à Kinshasa, le 13 janvier 2005